

# Contrat de Réserve de Saillie 2024 (IAC)

vendeur : **Gerd Sosath**  
Depenflether Straße 5, D-27809 Lemwerder  
tél.: 00 49/421/67 58 63  
www.sosath.com

acquéreur : nom : ..... prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
téléphone : ..... portable : .....  
télécopie : ..... e-mail : .....

contact en France pour l'étalonnage Gerd Sosath :  
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01  
e-mail : contact@sabinemottet-sportpferde.com

choix de l'étalon : **For Dance**  
né en 2013, rheinl, de For Romance I x Rubiloh

tarif de saillie : **1.400 Euros HT en IART + 5,5 % TVA = 1.477,00 Euros**  
en semence IAC  
= 2 doses de 4 paillettes

date souhaitée pour la livraison de la première dose IAC : .....

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : ..... n° SIRE : .....  
race : .....  
robe : ..... née : .....  
père : ..... mère : ..... ( par .....)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ? .....

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....  
.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument : .....

.....  
.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....  
..... tél. : ..... portable : .....

saison de monte : 1<sup>er</sup> février 2024 – 15 août 2024

frais : 1.477,00 Euros TTC

+ 30,00 Euros HT (36 Euros TTC) certificat vétérinaire  
le remplissage du container de transport avec de l'azote  
est inclus  
+ ..... Euros pour un transport de l'IAC  
par un transporteur spécialisé

Le transport de la semence est effectué dans un container qui appartient à Gerd Sosath.

L'éleveur est demandé de renvoyer le container à D-27809 Lemwerder dans un délai de quatre jours après avoir reçu la semence IAC. A partir du 5<sup>ème</sup> jour, si Gerd Sosath n'a pas encore reçu le container, une location du container de 25 Euros par jour sera facturée. Si le container de transport n'est pas retourné ou si le container se perd, Gerd Sosath facture le prix du container.

L'éleveur peut aussi envoyer son propre container de transport qui sera rempli et renvoyé au centre d'insémination noté dans le contrat de saillie.

Après l'insémination de la jument, Gerd Sosath demande à l'éleveur de lui envoyer une attestation vétérinaire de l'insémination de la jument ainsi que les paillettes vides qui ont été utilisées.

For Dance est approuvé pour  
Hanovre, Oldenbourg, Rheinland, DSP (Deutsches Sportpferd/Allemagne du Sud),

La semence est uniquement destinée pour la jument indiquée dans le contrat de saillie. L'éleveur n'a pas le droit de donner les paillettes IAC à une tierce personne. L'éleveur n'est pas propriétaire des paillettes IAC non utilisées. Si une autre jument est inséminée avec ces paillettes IAC qui restent ou la jument citée dans ce contrat de saillie est inséminée avec ces paillettes IAC dans une autre année plus tard, le tarif de la saillie doit être réglé à nouveau.

Le transport de la semence congelée est effectué par un transporteur spécialisé. Les frais de transport seront à régler avant l'envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Gerd Sosath n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence. La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement de la saillie, des frais techniques et les frais pour le transport.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gerd Sosath

BZL (Bankleitzahl) : 280 627 40  
Kontonummer (numéro de compte) :  
IBAN : DE 72 2806 2249 6106 9973 00  
BIC : GENODEF1HUD

Fait à .....

le .....

l'acheteur :  
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :